

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du 18 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 06

Qui ont pris part à la délibération : 07

Date de convocation : 11/02/2019

Date d'affichage : 11/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit du mois de février à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, LAVIE Gilbert, BORDIER Olivier, HIPPOLYTE Josiane, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie

Absents excusés : LAFFARGUE Jean Louis, MOREAU Mathieu, VIZOSO Karine, MARTIN Jérôme, FONTAGNERES Emily

Procuration : MARTIN Jérôme à DUCAMIN Mathias

Secrétaire de séance : BROUARD-COSSET Virginie

Monsieur le Maire revient sur le PV de la séance précédente. Il demande si quelqu'un veut reprendre un point particulier.

M LAVIE précise qu'il faut modifier le nom de l'inspection de l'Education nationale dont l'abréviation est mal orthographiée.

Le précédent PV est adopté à l'unanimité sous couvert de rectifier en DSDEN.

SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux sont terminés avec deux réserves :

- le traitement du Carport
- l'aménagement des extérieurs (accès handicapés)

Un devis de 6200.00€ a été émis pour la réfection des extérieurs de la salle, attente de la réponse de la CCLO pour prendre ces travaux en charge.

[Les travaux côté mairie seront faits rapidement par la CCLO : réfection des trottoirs sablés, déplacement de l'entrée de la place de la mairie]

La cuisine : Olivier a vu le cuisiniste. Après prise en compte des modifications demandées, le devis s'élève à 3600.00€, éléments posés. L'inox est trois fois plus cher que le bois pour la table de travail, on garde donc le bois. Installation prévue durant la semaine 16 en avril 2019.

Remarque : les portes coupe-feu ne peuvent rester ouvertes pendant l'utilisation de la salle.

Il faut réaliser un nouveau règlement de la salle communale : M. le Maire propose plusieurs dates aux conseillers (11, 18 ou 25 mars 2019)

STATION EPURATION ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que seules deux communes (dont Cardesse) voulaient le transfert de la compétence assainissement à la CCLO en 2020. Celle-ci se fera donc en 2026.

Pour les travaux de la station, il est nécessaire de changer intégralement la pompe, pour un montant d'environ 4600.00€.

Contrat CAE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de cantinière en CAE touche à sa fin le 28/02/2019 et qu'il s'agit de se prononcer sur son renouvellement.

Le contrat est renommé aujourd'hui PEC.

Le Conseil se prononce en faveur du renouvellement de l'agent en place.

Pour : 7 contre : 0 abs : 0

TRAVAUX APPARTEMENT DU HAUT RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. Navarro, Maître d'œuvre, propose :

- casser plusieurs cloisons,
- refaire l'isolation du toit et des murs
- refaire trois chambres
- passer le DPE de D à C.

Le total est estimé aujourd'hui à 125 000.00€.

La demande de DETR est prête (nous avons été interrogés sur la priorité entre les deux chantiers), le Département et la CCLO seront aussi sollicités.

Un nouveau dossier peut aussi être déposé auprès de la Région

LOCATION APPARTEMENT T3

Les nouveaux locataires sont arrivés aujourd'hui. Ils ont deux enfants, l'un qui est en grande section, l'autre pour lequel une demande dérogation pour la moyenne section a été faite.

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire informe les conseillers que celles-ci auront lieu le 26 mai 2019 (en France).

C'est aussi le jour de la fête des Mères. Il faut bloquer cette journée si possible pour se partager les tours de bureau de vote. Il n'y a qu'un seul tour.

SAUR Pass'eau

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a droit à 11 tickets ; il faut réunir le CCAS pour voir quels sont les habitants dans le besoin.

CHEMIN GASSIOU

Pour organiser la vente de ce chemin, le Commissaire enquêteur devra être présent trois fois. La publicité en est obligatoire.

Avant de démarrer la démarche d'enquête, il faut savoir qui du vendeur ou du futur acheteur se porte acquéreur du chemin Gassiou, il faut un courrier du demandeur pour déclencher la procédure.

RGPD (protection des données personnelles)

Monsieur le Maire informe les conseillers que la CCLO propose de mutualiser un service de mise à disposition d'un délégué à la protection des données, ce qui est obligatoire pour chaque collectivité depuis 2018.

Le Conseil donne son accord pour se rapprocher de la CCLO pour ce service.

AUTORISATION ENGAGEMENT ET MANDATEMENT POUR 2019 DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est précisé que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager,

de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des mandats de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2013, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Comptable est en droit de payer les mandats de recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus ».

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal :

DECIDE d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, concernant les dépenses liées aux travaux de la salle communale (dont l'acompte pour la facture de l'aménagement de la cuisine pour 1800.00€)

ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des réponses aux demandes de la dernière réunion :

- il n'y a plus de puissance minimale pour participer au groupement
- la convention engage la commune pour trois ans
- le Sdepa interagit sur seulement 1/3 de la facture
- on peut gagner jusqu'à 10% du montant de nos factures actuelles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, se propose de réfléchir encore à cette offre, date butoir le 15 mars 2019.

Le Cardessien

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est réalisé à 80%.

La discussion s'engage autour de la proposition de faire une page spéciale sur la guerre 14-18 pour la commémoration du centenaire, grâce à la participation de Lucien qui a fait des recherches sur les hommes de Cardesse figurant sur le Monument aux morts.

Le Conseil est d'accord.

Réunion budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'il va être temps de préparer le budget 2019, il propose au Conseil de se rencontrer pour cela soit : le 11, 18 ou 25 mars 2019.

Ecole

Monsieur le Maire indique que pour la prochaine rentrée, on espère 5 entrées (deux chez M.Mme Faro, deux chez M.Mme Carrère, Manon Moreau), plus les deux nouveaux chez les locataires du T3. Tandis que trois élèves doivent partir en 6^{ème}.

Arbre tombé chez M.Mme Laffargue

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à un courrier de leur assureur, M.et Mme Laffargue ont demandé à la mairie de faire venir constater que l'arbre tombé en 2018 avait endommagé la clôture. L'expert de notre assurance s'est rendu au rendez-vous pour estimer les dégâts. Qui sont pris en charge par Groupama.

Les morceaux de l'arbre présents chez Mme Laffargue seront extraits par la CCLO.

Divers

- extension Camy : les travaux sont réalisés.
- le pont : c'est budgétisé, mais aujourd'hui le pont n'est ni sécurisé, ni réparé.
- le four à côté de l'école : est-il prévu de le refaire ? A priori non.
- chemin Bareilles : enrochement tombé au milieu du ruisseau
- chemin Sarramoune : CCLO venus en urgence quand inondation. Reste à boucher les trous.
- D9 : M. le Maire informe de la mise en place de glissières de sécurité là où les arbres ont été coupés.
- déchets au conteneur à verre : comment les empêcher ? Caméra factice avec des panneaux ?
- conteneurs salle des fêtes trop petits : voir avec la CCLO

L'ordre du jour étant clos,
la séance est levée à 20h53.